



NOTE D'INFORMATION

UTILISATION DES SALLES DE SPORTS 1 et 2 pour l'année 2022-2023

POUR RAPPEL :

Chaque club sportif concerné par l'utilisation des salles de sports 1 et 2 a reçu le planning au début de la saison sportive en septembre 2022.

*Ces plannings sont établis pour l'année 2022-2023 **durant la période scolaire, et uniquement pour les associations soullandaises.***

Pendant la période scolaire :

Attribution des créneaux

- Si vous souhaitez utiliser la salle sur un créneau libre du planning en plus de ceux qui vous sont attribués, il vous faudra vérifier auprès de la mairie si ce créneau n'est pas déjà réservé et faire une demande via le formulaire joint.
- Les créneaux vous sont attribués avec des horaires précis, vous devez respecter ces horaires pour ceux qui vous précèdent et ceux qui vous succèdent. Des dépassements d'horaires peuvent arriver lors de compétitions mais à titre d'exception.
- Toute modification de planning doit faire l'objet d'une autorisation de la mairie, de ce fait s'il y a des changements souhaités entre clubs sportifs pour inverser ou échanger des créneaux pour quelque raison que ce soit et après accords des parties, vous devez en avvertir la mairie afin d'obtenir son autorisation et pour la sécurité de tous.

Pendant les vacances scolaires :

- Lors des réunions de rentrée, il est précisé que vos plannings sont établis sur la période scolaire. Si vous souhaitez conserver vos créneaux pendant les vacances scolaires vous devez en informer la mairie. En l'absence d'indications de votre part, tous les créneaux sont susceptibles d'être attribués à d'autres services municipaux ou d'autres associations soullandaises qui en feront la demande.

Procédure :

- Si vous avez déjà des créneaux sur ces salles et que vous souhaitez maintenir vos créneaux, vous devez simplement informer la mairie par écrit en envoyant un mail à accueil@soullans.fr ou par téléphone au 02 51 68 00 24.
- Pour obtenir des créneaux supplémentaires ou pour les autres associations soullandaises, non utilisatrices qui souhaitent utiliser les salles de sports, il vous faudra vérifier auprès de la mairie la disponibilité des créneaux et faire une demande via le formulaire joint.

SALLE DE REUNION –SALLE DE SPORTS 1

En tant qu'association soullandaise sportive ou non, vous avez également la possibilité de réserver la salle de réunion de la salle de sports 1, toujours après vérification de sa disponibilité auprès de la mairie et après réservation. Cette salle peut accueillir une vingtaine de personnes en réunion.